

3. Le 20 mars est la Journée Internationale de la Francophonie. Cette fête a lieu dans le cadre de la semaine de la langue française et de la Francophonie. Pour fêter cette journée, dix mots de la langue française sont choisis et les francophones sont invités à faire des activités ludiques—des jeux de langue—avec ces dix mots. Faites des recherches sur les mots qui ont été choisis dans les années précédentes, le type de jeux proposés, ou si vous le préférez, faites des recherches qui portent sur la semaine de la langue française et de la francophonie.
4. Des études ont été faites et continuent de se faire sur les pratiques linguistiques en France, par exemple, si le français est utilisé dans tous les domaines ou si l'anglais est utilisé dans quelques secteurs. Cherchez quelques exemples de ces études et faites-en un résumé.
5. Le Gouvernement s'intéresse au patrimoine linguistique des langues de France et certaines institutions se préoccupent de la sauvegarde de la langue française, en particulier l'usage des mots nouveaux dans la langue et la féminisation des noms de métiers. Trouvez quelques exemples de ces préoccupations linguistiques.



L'Union européenne

La France est une nation souveraine depuis le Moyen Age. C'est un des premiers grands pays européens à avoir acquis le statut de nation, plusieurs siècles avant l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. Aujourd'hui, pourtant, la France fait partie d'une plus grande association supranationale et d'une plus grande souveraineté à certains égards, l'Union européenne.

L'Union européenne est une association de 25 démocraties de l'Europe qui cherchent à harmoniser leurs structures économiques et politiques, afin d'établir un règne de coopération internationale. Contrairement à toutes les tentatives historiques d'unification de l'Europe par la force militaire, depuis Napoléon jusqu'à Hitler, l'Union européenne vise à une union fondée sur le consentement et la collaboration des pays membres. L'Union européenne n'est pas un nouvel Etat qui se substitue aux Etats existants. Chaque pays membre délègue une partie de sa souveraineté aux institutions communes, qui défendent les intérêts communs de l'Union. D'un point de vue pratique, l'Union européenne permet aux citoyens des pays membres de résider, de circuler librement, de travailler, de vendre et d'acheter des produits et des services, et de les payer avec une monnaie unique, utilisée dans presque tous les pays de l'Union.

● Un peu d'histoire

La France est non seulement un des 25 pays membres, mais elle a joué un rôle décisif dans l'histoire de la coopération européenne depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. L'idée d'une Europe unifiée comme seul moyen d'éviter une troisième guerre mondiale sur le territoire européen et dont la souveraineté nationale serait partagée par tous les pays, a été élaborée par Jean Monnet (1888-1979), économiste et homme politique français. En 1950, Monnet a proposé l'initiative de placer sous une autorité commune les productions françaises et allemandes de charbon et d'acier, afin de promouvoir le développement économique de ces deux pays appauvris par la guerre.

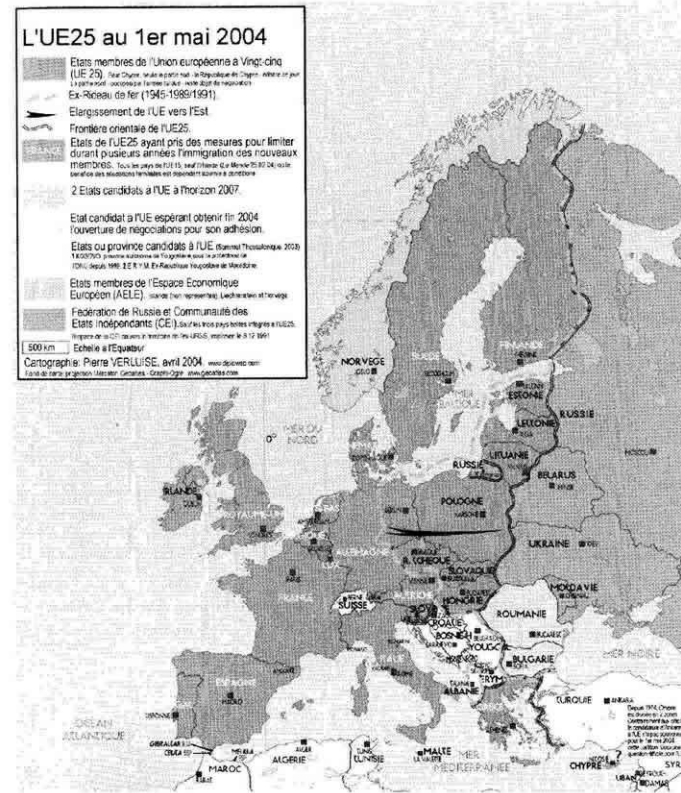


Le symbole de l'euro et le drapeau de l'Union européenne

Il s'agissait d'accords douaniers entre la France et l'Allemagne. En 1951, au traité de Paris, d'autres pays (l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg) ont décidé d'adhérer à cette organisation. En 1957, le traité de Rome a été signé par les Six, et le «Marché commun» est né, celui-ci permettant d'éliminer peu à peu les tarifs douaniers entre les six pays membres. En 1973, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ont signé le traité de Bruxelles qui a marqué leur entrée dans le Marché commun, appelé alors la Communauté économique européenne (la CEE) ou l'Europe des Neuf. En 1981, la Grèce est devenue membre (les Dix) et en 1986, la CEE a accueilli deux nouveaux partenaires, l'Espagne et le Portugal (les Douze). En 1995, la Suède, la Finlande et l'Autriche sont devenues membres de la Communauté (les Quinze), nouvellement baptisée l'Union européenne (l'UE). Le premier janvier 2002 a marqué la mise en place de la monnaie unique, l'euro, dans les 12 états de la zone euro (le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni ayant décidé de ne pas faire partie de cette zone). Les francs français, les marks allemands, les liras italiennes et les autres monnaies nationales ont disparu cette même année.

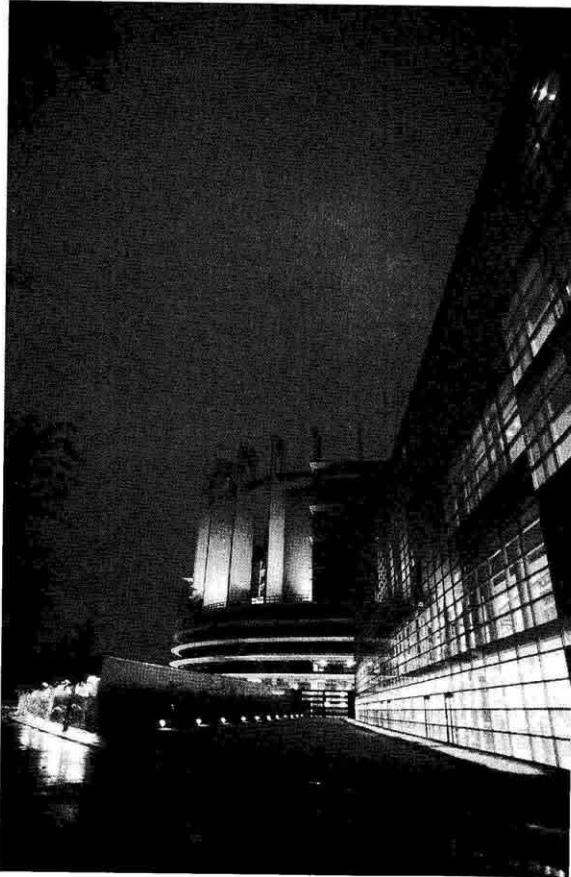
En 2003, le traité de Nice a ouvert la voie à l'élargissement de l'Union vers les anciens pays communistes de l'Est. La même année, le Parlement européen a donné le feu vert à l'adhésion de dix nouveaux membres de l'Europe de l'Est. Pourquoi une expansion si ambitieuse? La réunification de l'Allemagne, l'échec des régimes communistes dans l'Europe de l'Est en 1989 et 1990 et la désintégration de l'Union soviétique en 1991 ont introduit de nouvelles dimensions dans le programme de l'Union. Face à ces événements historiques, l'Europe devait s'adresser à la question de l'avenir de ces nouvelles démocraties. D'après

le traité de l'Union européenne, tout état européen qui respecte les principes de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, peut poser sa candidature pour devenir membre de l'UE. En plus, les candidats doivent avoir une économie basée sur un marché de libre échange et doivent avoir la capacité de remplir les règlements de l'UE. Depuis 1998, les pays candidats ont dû s'adapter pour satisfaire certains critères politiques et économiques avant leur entrée dans l'UE. Dix nouveaux pays membres ont adhéré à l'Union en 2004 (Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie). Cet élargissement a augmenté la superficie de l'Union de 23% et a ajouté 75 millions de citoyens



Les pays membres de l'Union européenne

à sa population. Plusieurs autres pays encore (la Bulgarie la Roumanie, et la Turquie) ont postulé leur candidature. (Il est à noter que ni la Suisse ni la Norvège n'a choisi d'en devenir membre.) L'Union pouvait-elle fonctionner avec 25 ou 30 membres selon les mêmes formules qu'avaient suivies les Dix ou les Quinze? Bien sûr que non, et voilà pourquoi les institutions ont dû être réformées et une nouvelle Constitution européenne a été élaborée en 2003, avant l'entrée des dix nouveaux membres.



Le Parlement européen, à Strasbourg